

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 28 septembre 2021, à 18 h 45, à la Pastorale de l'École secondaire Chanoine Beaudet, au 525, avenue de l'Église, à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum.

**Membres présents :**

Madame Magali Émond, présidente  
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente  
Monsieur Jean-François Lévesque  
Madame Valérie Beaulieu  
Monsieur Claude Beaulieu  
Monsieur Guy Dumont  
Monsieur Jonathan Lord  
Madame Karine Malenfant  
Madame Martine Riou  
Monsieur Dominique Viel  
Madame Valérie Potvin  
Monsieur Denis Bastille  
Madame Martine Paradis  
Madame Nadine St-Onge  
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)  
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)  
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

**Membre absent :**

Madame Édith Samson

**1. MOT DE BIENVENUE**

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (18 H 45)**

---

La réunion est ouverte à 18 h 45 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

**3. CA 2021-09-0085 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE**, il est proposé par Karine Malenfant **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté, sous réserve de la modification du point 5 pour « Nomination d'un nouveau membre – Poste vacant – Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif et culturel » plutôt que « Nomination et serment d'un nouveau membre – Poste vacant – Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif et culturel » :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Parole du public
5. Nomination d'un nouveau membre – Poste vacant – Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif et culturel
6. Demande de révision de décision dans le dossier de l'élève portant le numéro de fiche 6060206

7. Questions diverses
8. Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **4. PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a aucune intervention du public lors de cette rencontre.

#### **5. CA 2021-09-0086 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE – POSTE VACANT – MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ ISSU DU MILIEU COMMUNAUTAIRE, SPORTIF ET CULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de sélection recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique a été respecté;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature reçue répondait au profil recherché;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de gouvernance et d'éthique recommande la candidature aux membres du conseil d'administration;

**IL EST PROPOSÉ** par Valérie Beaulieu et résolu :

**QUE** le conseil d'administration nomme madame Édith Samson, directrice de l'organisme Projection 16-35 du Kamouraska, au poste de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif et culturel, pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour la durée du mandat restant, soit une année.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **6. CA 2021-09-0087 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION DANS LE DOSSIER DE L'ÉLÈVE PORTANT LE NUMÉRO DE FICHE 6060206**

**CONSIDÉRANT QUE** le répondant de l'élève identifié par le numéro de fiche 6060206 a demandé la révision d'une décision prise par la direction de l'école, demande reçue le 16 août 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de révision, formé conformément à la Politique sur la révision d'une décision concernant un élève, a rencontré toutes les parties impliquées dans le cheminement scolaire de l'élève dans le cadre d'une rencontre le 8 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de cette rencontre les parties ont pu présenter leurs observations;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de révision a fait rapport au conseil d'administration dans le cadre d'une rencontre tenue le 28 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**à la lumière de l'analyse, les encadrements suivants ont été respectés soit la Politique relative l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves et leurs parents et la Politique sur la révision d'une décision concernant un élève;

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Beaulieu et résolu :

**QUE** le conseil d'administration **rejette la demande de révision de décision** présentée par le tuteur de l'élève identifié par le numéro 6060206;

**QUE** le conseil d'administration **recommande** l'application des modalités suivantes conformément aux encadrements du centre de services scolaire :

Concernant le plan d'intervention individualisé de l'élève :

- Considérant l'âge de l'élève, que celui-ci soit présent et impliqué dans toutes les rencontres menant à la révision et l'adaptation du plan d'intervention individualisé auquel participent son parent et le personnel scolaire;
- Que soient établies les mesures qui seront mises en place pour la prochaine année scolaire dans le cadre du plan d'intervention de l'élève afin de l'outiller dans la prise en charge de ses apprentissages et le développement du sentiment d'appartenance et d'attachement à son milieu;
- Que le processus de collaboration école-famille soit planifié par un mécanisme de communication mensuelle, comme prévu au régime pédagogique, afin de créer des liens positifs basés sur les forces de l'enfant et les objectifs d'amélioration;
- Que les communications entre l'école et la famille soient fréquentes et proactives afin d'intervenir rapidement et soutenir l'élève tant au niveau scolaire que psychosocial;
- Qu'une rencontre de révision du plan d'intervention se tienne rapidement après la 1<sup>re</sup> communication aux parents.

Concernant la transition de l'élève vers le niveau secondaire :

- Qu'une ressource professionnelle soit impliquée dans le cheminement scolaire de l'élève afin de cerner ses goûts et ses intérêts pour assurer une transition harmonieuse vers le secondaire;
- Que les modalités de la transition vers le secondaire soient prévues et inscrites au plan d'intervention.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a aucune question diverse lors de cette rencontre.

## **8. CA 2021-09-0088 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 01)**

**IL EST PROPOSÉ** par Denis Bastille et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

*Adoptée à l'unanimité.*

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond